



Planeur Club de l'Atlantique

Aérodrome Les Landes de Corprais

85 600 Saint Georges de Montaigu

☎ : 02.51.42.08.94

CONDITIONS * 2018

* : Conditions validées lors du conseil d'administration du 07 avril 2018. Conformément au règlement intérieur de l'association, elles sont susceptibles d'évoluer sur décision du Conseil d'administration.

L'adhésion au club et l'assurance	- 25 ans	+ 25 ans
➤ Cotisation club annuelle	30 €	30 €
➤ Accès parc planeur et remorquage	60 €	144 €
➤ 2 ^{ème} membre d'une même famille : ½ tarif	30 €	72 €
➤ Participation journalière (pilotes de passage)	10 €	10 €
➤ Licence – Assurance FFVV annuelle (tarif de base à titre indicatif)	85 €	164 €

Le remorquage		
➤ Forfait 500 m	23 €	23 €
➤ Dépannage air / heure	180 €	180 €

Location des planeurs : la tarification repose sur un système forfaitaire ou sur un système de tarification à l'heure de vol, au choix du pilote.

Forfaits : Les forfaits sont nominatifs, non remboursables, sauf cas de force majeure.

➤ 20 heures de vol	336 €	432 €
➤ Prolongation de 10 heures	168 €	216 €
➤ Forfait illimité	672 €	864 €

Tarification à l'heure de vol :

	- de 25 ans	+ de 25 ans
➤ LS1, Astir	20 €	26 €
➤ Biplace, Pégase et Crystal	21 €	27 €
➤ DG600	22 €	28 €

Bourses : pour aider à financer la progression des pilotes de moins de 25 ans (au 01/01 de l'année en cours), des bourses par objectifs sont attribuées chaque année dans la mesure du montant des subventions reçues du Ministère des Transports, et du Ministère Jeunesse et Sports.

➤ Au lâché (1 ^{er} vol solo)	150 €
➤ A l'obtention du BPP (Brevet Pilote Planeur)	200 €
➤ Bonus à l'obtention du BPP pour les titulaires du BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique)	100 €
➤ Aide du Comité Régional Obtention brevet	200 €
➤ Bonus Comité Régional pour Obtention brevet (pilote féminine)	100 €
➤ A l'obtention de l'autorisation vol sur la campagne	300 €
➤ Premiers 1000 km cumulés sur la campagne comme CdB seul à bord, inscrits sur la Netcoupe	200 €
➤ Participation à un premier championnat officiel	200 €